

## Préparation au concours Educateur/Educatrice des APS

Pour l'accès à cette préparation, un test est programmé. En fonction de votre résultat, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de 7 jours organisée dans un format mixte (5 jours en présentiel et 2 jours en distanciel) permettant de renforcer les compétences en communication écrite : analyse, synthèse, argumentation) avant de suivre la préparation, ou être réorienté(e) vers un parcours de formation continu à définir avec votre collectivité si les résultats sont insuffisants.

↳ Le dispositif proposé ci-dessous correspond à un format mixte (alternant des temps de formation en présentiel et à distance), toutefois celui-ci pourrait être réaménagé dans un format tout à distance si les conditions sanitaires l'exigeaient.

	Concours interne	Concours externe	3 <sup>ème</sup> concours
<b>Epreuves d'admissibilité</b>	<p><b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales <i>Méthodologie – devoirs à distance – concours blanc en présentiel – ressources à distance</i> Présentiel : 18 h / 3 jours (dont 3 h dédiées au concours blanc) Distanciel : 15 h / 2,5 jours (dont 3 h par devoir soit au total 9 h pour 3 devoirs)</p>	<p><b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Réponse à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre 3 et 5, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales <i>Méthodologie – devoirs à distance – concours blanc en présentiel – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours (dont 3 h dédiées au concours blanc) Distanciel : 12 h / 2 jours (dont 3 h par devoir soit au total 9 h pour 3 devoirs)</p>	<p><b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales <i>Méthodologie – devoirs à distance – concours blanc en présentiel – ressources à distance</i> Présentiel : 18 h / 3 jours (dont 3 h dédiées au concours blanc) Distanciel : 15 h / 2,5 jours (dont 3 h par devoir soit au total 9 h pour 3 devoirs)</p>
<b>Apport de connaissances</b>	<p><b>Culture territoriale</b> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 24 h / 4 jours</p>	<p><b>Culture territoriale</b> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 24 h / 4 jours</p>	<p><b>Culture territoriale</b> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 24 h / 4 jours</p>
<b>Epreuves d'admission</b> pour les admissibles	<p><b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>	<p><b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>	<p><b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>

Pour connaître la programmation des préparations sur votre région, rendez-vous sur notre site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) puis géolocalisez-vous en choisissant votre département (menu déroulant) puis en 3 clics : entrez par la rubrique Evoluer/Préparations aux concours et examens/Je souhaite préparer un concours ou un examen.

Rappel : L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen. L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que l'agent lui-même doit réaliser auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>